

## Laurent HEYNEMANN

Il y a aujourd'hui de nombreux sites (IMDB, Allociné, Wikipédia ou autres) qui, de liens en liens, rendent compte exhaustivement de nos carrières artistiques. Et ainsi chacun saura tout des huit films de cinéma et des trente films de télévision que j'ai écrits et réalisés.

Ici, je souhaite juste exposer un petit mémo d'un "CV associatif".

1983 à 85 : Co-Président de la SRF, en première ligne pour la défense des auteurs à négocier la loi sur le droit d'Auteur qui nous régit encore aujourd'hui, dite "Loi Lang"

1990...95: Membre de l'Arp et déjà membre du Conseil d'administration de la SACD, je fais partie de ceux qui emploient leur énergie militante à promouvoir l'idée que la culture doit profiter d'une exception dans les différents accords commerciaux et douaniers qui régulent les échanges de marchandises dans le monde. Nous obtenons satisfaction. C'est l'Exception culturelle.

2000 à 2003...2005...2010: Président de la SACD, c'est pendant mes mandats, (ce n'était pas chose aisée) que, en même temps que nous confortons la modernisation et l'assise internationale de notre société, le Président de la SACD est redevenu co-gérant. Le directeur général a changé. Les statuts ont été transformés pour permettre, d'instaurer et de pérenniser la subvention aux associations d'auteurs. Un critère d'activité professionnel a été instauré pour l'éligibilité au conseil. Le "Fonds Théâtre" a été créé. L'accès des jeunes étudiants dans les écoles de théâtre ou de cinéma à la SACD a été facilité.

Il faut ajouter, pendant toutes ces années, le travail de communication accompli pour donner de notre société une image vertueuse, renforcer la légitimité, l'efficacité et la crédibilité de nos contrôles internes et bannir ces suspicions qui sont le lot des sociétés de gestion collective.

Je suis assez fier de tout cela, non par narcissisme, ce qui serait d'ailleurs déplacé, mais parce que cela a demandé un travail en commun, une mobilisation des énergies des auteurs et de toutes les strates du personnel de notre Société, qui est la preuve de l'utilité des membres d'un conseil d'administration.

Vous aurez bien compris que ce C.V. sans modestie veut donner le sentiment de pouvoir contribuer, par mon expérience, mes réflexions et ma pratique, à faire progresser encore l'amélioration du fonctionnement de la SACD, sa relation aux auteurs, qu'ils soient du spectacle vivant ou de l'audiovisuel.